



NOTRE-DAME-DE-LA-MER
1 place de la mairie
Hameau de la Haie de l'Ecu
78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2022**

En exercice :	17
Absents :	07
Présents :	10
Pouvoirs :	03
Votants :	13
Date de convocation :	18/11/2022
Date de publication :	25/11/2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MAILLOC, le Maire.

Etaient présents : Alain BERRY, Alban BODEVIN, Bruno BOUVERY, Thomas BREBION, Michel CHEVALLIER, Fabienne COUPLAN, Jean-François LOPEZ, Jean-Luc MAILLOC, Henriette MOJRANO, Dominique POREE,

Absents excusés ayant donné pouvoir : Jacques MARY ayant donné pouvoir à Alain BERRY, Luc VERDURE ayant donné pouvoir à Alban BODEVIN, Thierry WURTZ ayant donné pouvoir à Jean-Luc MAILLOC

Absents excusés : Vincent FILLOT, Didier RAYNAL, Luc VIGNERON

Absent non excusé : Dominique JOLIVEL

Secrétaire : Alain BERRY

Ouverture de la séance à 19h00

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2022
- Attribution du Marché Enfouissement de Réseau Chemin du Moulin
- Décision Budgétaire Modificative 1 : Réajustement des chapitres
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE, APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 29 SEPTEMBRE 2022.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ – ENFOUISSEMENT DE RESEAUX Chemin du Moulin

Vu le code des Collectivités Territoriales,

Vu le nouveau code des marchés publics, article 28 concernant la procédure adaptée,

Suite à l'appel à concurrence de la procédure adaptée des marchés publics concernant l'enfouissement de réseaux Chemin du Moulin,

Suite à l'ouverture des plis dématérialisée le 27 octobre 2022,
Suite au choix de l'entreprise retenue en présence du maître d'œuvre STUR le 15 novembre 2022,

Programme : Enfouissement de Réseaux – Chemin du Moulin

Entreprise retenue :

VIALUM

5, ZAC de la Vallée – RD113
78970 MEZIERES SUR SEINE

Pour un montant de 209 216,30 H.T.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'UNANIMITE,

APPROUVE Le choix de l'entreprise

AUTORISE Le Maire à signer les actes du marché à procédure adaptée

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal article 4581 et 2151

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 : REAJUSTEMENT DES CHAPITRES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et L. 2313-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération municipale n° 11/2022 relative au vote du budget Commune pour l'exercice 2022 ;

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ont subi des modifications et il convient de procéder aux réajustements des chapitres en dépenses de fonctionnement et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 014 :

Article 7392221 – Fonds Péréquation : - 9 000,00 €

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 012 :

Article 633 – Cotisations autres organismes : + 500,00 €

Article 6411 – Personnel titulaire : + 4 000,00 €

Article 648 – Autres charges de personnel : + 500,00 €

Section de fonctionnement – Dépenses

Chapitre 65 :

Article 65311 – Indemnités de fonction : + 1 500,00 €

Article 65568 – Autres contributions : + 2 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

APPROUVE la décision budgétaire modificative n° 1,

Questions diverses

1 – Repas des anciens. Le bon pour accord communiqué à notre prestataire le 30 août était de 79 repas. Nous avons communiqué à notre traiteur « ERISAY » que nous n'étions que 66 quelques jours avant l'événement ; il nous a gardé le prix unitaire correspondant aux 79 personnes. En finalité, seul 49

personnes ont été présentes le dimanche 13 novembre. Nous avons donc réglé 17 repas (x 56.00 €) pour rien, soit une dépense d'environ 950.00 €.

2- Lors de la commémoration du 11 novembre dernier nous étions plus de 50 personnes dont beaucoup d'enfants, nous ne pouvons que nous en réjouir.

3- Au nom de la commune, j'ai voulu faire acte de candidature (avant le 25 janvier 2023) pour un service de télémédecine avec l'implantation d'une cabine de téléconsultation dans le local de notre maison communale. Nous avons l'obligation, pour constituer un dossier, de présenter une attestation d'engagement d'un professionnel de santé ; avec la pénurie de praticiens cela me semble difficile...

4- La voie douce

Une demande de dénomination de la voie douce qui sera inaugurée aux beaux jours a été formulé par le public lors du dernier conseil municipal.

Je demanderai lors du prochain conseil qui en a la compétence, si la majorité des conseillers sont pour ou contre cette action. Dans le cas d'une majorité, nous déciderons du nom de cette voie suivant les différentes propositions.

La sécurisation de la voie douce par une glissière de sécurité avec la rue de la mairie est à l'étude.

5- Je tenais à remercier les personnes qui nous aident bénévolement dans nos prestations liées aux services périscolaires durant le temps de la cantine et de la surveillance des cours de récréation.

Pour rendre cela possible, nous avons établi une convention avec l'association APE (Association pour les Enfants de Notre-Dame-de-la-Mer)

6- En 2024, le département nous équippa d'une borne électrique avec 2 prises, sur le parking de la mairie. Il sera prévu également la fourniture d'une voiture électrique pour les besoins communaux.

7- La prochaine réunion du comité de travaux est programmée pour le 15 décembre à 14h30. Une convocation sera envoyée à ses membres.

8- Le président du sénat, Gérard LARCHER, Sophie PRISMA, notre sénatrice et Vincent POIRET, attaché parlementaire, nous rendront visite le lundi 12 décembre au matin ; les conseillers seront les bienvenus.

9- Thomas BREBION nous informe sur le projet RN13 en 2 x 2 voies.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec des thèmes différents : la mobilité, l'agriculture, l'environnement. En parallèle chacun pouvait s'exprimer en ligne jusqu'au 23/10/2022.

Il n'est pas envisageable, pour les élus, de supprimer la bretelle de sortie venant de Rouen au carrefour de Chaufour ; cela rendrait inopérant le parking de covoiturage installé dernièrement. De plus, la desserte de nos communes serait fortement compromise.

La majorité des participants étaient contre le projet de mis en 2 x 2 voies, mais plutôt pour la sécurisation de la nationale. Pour cela il suffirait d'aménager les carrefours dangereux avec notamment la création de rond-point.

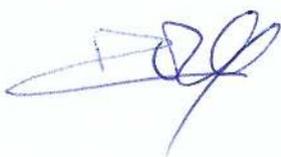
La réunion du 1 décembre à 18h30 à Saint Aquilin (Pacy-sur-Eure) établira le bilan de la concertation qui a eu lieu jusqu'au 23 octobre 2022.

10- Dominique POREE pose la question d'aménagement de caniveaux Chemin du Pré. Le triennal 2020-2022 n'inclut aucune voirie de la Haie de Béranville.

11- Henriette MOJRANO souhaite connaître la date de démarrage des travaux au Chemin du Moulin. Afin de ne pas perturber les fêtes de fin d'année, les travaux de canalisation démarreront début janvier. Les riverains seront informés par un courrier dans leur boîte aux lettres d'ici mi-décembre.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h50.

Le secrétaire,



Le Maire,
Jean-Luc MAILLOC



